

Architectes



© 2014 Les Echos Publishing

Les conditions d'accès à la commande (publique ou privée) se sont durcies, selon 77 % des jeunes architectes franciliens qui ont participé à un récent sondage effectué par Le Moniteur et AMC, en association avec le Conseil régional de l'ordre des architectes en Ile-de-France. Un sondage réalisé auprès de 276 praticiens franciliens de moins de 40 ans et qui laisse transparaître le profil des architectes dans les premières années de leur carrière.

Ainsi, pour 20 % d'entre eux, l'inscription à l'ordre intervient dans l'année de l'obtention de leur diplôme d'architecte ; 46 % s'inscrivent entre 1 et 5 ans après l'obtention du diplôme et 29 % entre 5 et 10 ans. Cette inscription étant effectuée pour une très grande majorité (91 %) en tant qu'associé de société (contre 9 % en tant qu'entrepreneur individuel).

Quant aux modalités d'accès à la commande, elles ne semblent pas simples pour les jeunes architectes franciliens qui considèrent à 84 % que les enseignements ou interventions (dans les cycles de master ou de HMONP) à l'école d'architecture ne les ont pas aidés à les comprendre. Et parmi les structures d'architecture telles que les syndicats d'architectes, la maison de l'architecture ou le pavillon de l'Arsenal, selon 80 % d'entre eux, aucune ne leur a permis d'accéder à la commande.

À noter que la première commande obtenue en nom propre était

une commande privée pour 86 % d'entre eux, le secteur privé représentant d'ailleurs, au jour du sondage, le plus gros des commandes pour 79 % des sondés.

© 2014 Les Echos Publishing